

SYNDICAT CGT NTN-SNR

1 rue des Usines
74000 ANNECY
Tél. 04 50 65 33 82

Lettre Ouverte
ANNECY, Le 17 Novembre 2022

Monsieur Lavilla, Monsieur le Directeur Général,

Les salariés subissent de plein fouet une inflation galopante qui touche particulièrement les produits de première nécessité (énergies, alimentation...). Le gouvernement a été contraint de revaloriser le SMIC au 1er Aout comme le prévoit la législation du travail. Cette revalorisation est loin de répondre au besoin urgent de véritables augmentations des salaires.

Pourtant la politique salariale 2022 de NTN SNR s'est appliquée avec une très grande modération : La politique salariale qui s'est appliquée en Avril... sans effet rétroactif au 1er janvier 2022

- Pour les Ouvriers + 2% avec un talon à 40 € Brut
- Pour les Etam + 1,5 % avec un talon de 30 € Brut
- Des augmentations individuelles aléatoires

Seulement voilà, de plus, au fil des années, vous avez obtenu des signataires d'accords sur les négociations salariales annuelles pour NTN SNR qui a eu pour conséquence de voir des décrochages de rémunérations salariales comme démontré dans le rapport du cabinet Syndex.

Et plus le temps passe, plus il y a de salariés rattrapés par le smic puisque 157 travailleurs se sont vus augmenter d'office !

C'est bien pour cela que la CGT de la Métallurgie du département et j'en porte la responsabilité en tant que secrétaire de la Haute Savoie, nous avons signé l'accord d'octobre 2022 réévaluant de plus 9 % les grilles de salaires minis et de plus 5,1 % le point RMH servant au calcul de la prime d'ancienneté.

Qui fait suite à la journée interprofessionnelle de Grèves, manifestations et débrayages du 29 septembre ou la CFDT n'était pas présente et déforme la réalité par affichage au lieu d'être avec les salariés qui sont en demande de reconnaissances salariales

Car c'est bien tous ensemble que nous pourrons avancer pour le bien commun.

Pouvons-nous rester à la marge pour un grand groupe comme NTN SNR et laisser croire que ses réévaluations vont impacter tous les salariés car ce n'est que pour le début de grilles.

Si nous nous contentions de cela, ça reviendrait à penser que les salaires qui étaient supérieurs d'au moins 30% à cette grille pour NTN SNR devraient donc être rattrapés dans le temps, nous conduisant effectivement à être rémunéré au smic !

C'est donc dans un contexte de forte perte de pouvoir d'achat, et le soutien de 400 pétitions signées à ce jour de salariés NTN SNR, sans attendre les échéances habituelles des négociations annuelles, nous vous demandons d'ouvrir une réunion de négociation relative aux salaires et à la politique salariale dans les plus brefs délais afin de répondre aux attentes des salariés.

Dans l'attente votre réponse, veuillez agréer, Monsieur l'expression de nos sentiments distingués.

Le Délégué Central CGT
Patrice SEGAUD